



La maison est au nom de ma fille et de son ex mari mais aimerais l

Par **bakou**, le **02/01/2016** à **15:33**

mon mari et nous avons donné cette maison à notre fille et son mari mais maintenant elle est divorcée et nous avons tout payé (aménagement intérieur et toutes les factures) sont à notre nom ainsi que taxes foncières et assurance du bâtiment mais ce jour lui demande de payer l'assurance et la taxe foncière suite à cette demande me téléphone et me demande la restitution des papiers de la maison mais moi de mon côté aimerais à nouveau avoir mon nom sur cette maison est-ce possible et quel coût
la construction est de août 2005

Par **bakou**, le **02/01/2016** à **15:40**

mon mari et moi avons donné cette maison à notre fille et son mari mais maintenant elle est divorcée et nous aimerions restituer cette maison car jusqu'à ce jour nous avons tout payé et les factures sont à notre nom ainsi que taxe foncière et assurance du bâtiment construit en 2005 le nom de ma fille est uniquement la construction tout (aménagement intérieur cuisine sol sanitaire clôtures terrassement et tout l'extérieur) factures à notre nom est-ce que je pourrais la restituer merci

Par **youris**, le **02/01/2016** à **18:01**

bonjour,
une donation est par principe irrévocable.
comme disent les enfants "donner, c'est donner, reprendre c'est voler".
si vous avez fait la donation à votre fille et à son mari, c'est à dire à la communauté et pas seulement à votre fille, la maison est après le divorce, en indivision entre les ex-époux.
donc il faut vérifier sur l'acte de donation.
pour les meubles, il faut savoir si ce sont des cadeaux faits à votre fille et à son mari ou simplement un prêt à usage.
salutations